Université McGill

# ADDENDA N° 2
# ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES

## Duff CFI Ernst

## V/Réf. : 21-028
## N/Réf. : 35-02005190.048-0200-HS-S-0400-00


Préparé par:

Patrick Guimond
Chargé de projets
Science du bâtiment, hygiène et sécurité au travail

1001 rue Sherbrooke Est, bureau 600 • Montréal (Québec) H2L 1L3 • 514.281.5151


| REGISTRE DES ÉMISSIONS DES ADDENDAS | |
|---|---|
| DATE | DESCRIPTION DE LA MODIFICATION ET/OU DE L'ÉMISSION |
| 2025-03-25 | Émission de l'addenda n° 2 |


*Ce document d'ingénierie est la propriété d'Englobe Corp. et est protégé par la loi. Il est destiné exclusivement aux fins qui y sont mentionnées. Toute reproduction ou adaptation, partielle ou totale, est strictement prohibée sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite d'Englobe Corp.*


Les notes suivantes doivent être considérées par les soumissionnaires comme faisant partie intégrante du document d'appel d'offres. L'entrepreneur doit indiquer à l'endroit approprié de la formule de soumission qu'il a bien reçu le présent addenda et qu'il affirme que toutes les instructions y étant contenues ont été incorporées dans sa soumission.

**Cet addenda fait partie intégrante des documents d'appel d'offres auxquels il se réfère, en les complétant, les modifiant ou en éliminant certains éléments.**

# 1 Modification d'article à la section 01 35 29 - Santé et sécurité sur le chantier - Hygiène du travail

## – Modification au Tableau 2 Description des travaux :

| Localisation | Description/Séquence des travaux | Dispositions à respecter par toutes les spécialités |
|---|---|---|
| **5e étage** | | |
| Locaux : 509, 510, 511, 511a, 511B, 511C, 512, 5-TDUCT6 | Démantèlement de la partie supérieure des murs en maçonnerie existante<br><br>Enlèvement des isolants de tuyauterie, si découverts | 02 81 00<br><br>02 82 00 02 |
| Locaux : 509, 510, 511, 511a, 511B, 511C, 5-TDUCT6, 512A, 515, 5-HALL2 | Retrait des panneaux acoustiques suspendus*, à nettoyer et conserver pour réinstallation*<br><br>Enlèvement des isolants calorifuge contenant de l'amiante de la tuyauterie, si découverts | *02 82 00 02*<br><br>02 82 00 02 |
| **6e étage** | | |
| Locaux 613, 613A, 613B, B616, 616A, 616B, 616C, 616D | Démolition de cloisons de gypse et de blocs de béton recouvertes de peinture<br>Retrait des deux couches de revêtements superposés en tuile de vinyle composite et plinthe murale en caoutchouc existant jusqu'au substrat<br>Retrait des portes et cadres de porte<br>Retrait des systèmes de fenêtre existants<br><br>Enlèvement des isolants calorifuge contenant de l'amiante de la tuyauterie, si découverts | 02 83 12<br><br>02 82 00 02 |
| 6-HALL3, 6-HALL2, 617, 617A, 617B, 617C | Retrait des panneaux acoustiques suspendus*, à nettoyer et conserver pour réinstallation*<br><br>Enlèvement des isolants calorifuge contenant de l'amiante de la tuyauterie, si découverts | 02 82 00 02 |
| 617A | Démantèlement de la partie supérieure des murs en maçonnerie existantes | 02 81 00 |
| 6-HALL2 | Ouverture dans la dalle de béton du plancher | 02 81 00 |
| 6-HALL2 ET 6-HALL3 | Enlèvement des isolants calorifuge contenant de l'amiante de la tuyauterie, si découverts<br>Scellement de toutes les ouvertures murales dans les cavités de plafond des corridors vers les locaux adjacents non touchés par les travaux | 02 82 00 02 |
| Tous les locaux situés dans la zone de chantier | Retrait de tous les revêtements de plancher jusqu'à la dalle de béton | 02 81 00 |
| **7e étage** | | |
| 7-HALL1, 7-HALL3, 7-HALL1, 713, 715 | Retrait des panneaux acoustiques suspendus*, à nettoyer et conserver pour réinstallation* | 02 82 00 02 |

| Localisation | Description/Séquence des travaux | Dispositions à respecter par toutes les spécialités |
|---|---|---|
| | Enlèvement des isolants calorifuge contenant de l'amiante de la tuyauterie, si découverts | |
| 7-HALL2 | Démolition ciblée du plafond composé de panneaux de gypse | 02 83 12 |
| 709, 716, 716D, 717, 718, 719, 722, 723, 723A | Démolition de cloison de blocs de béton recouvert de peinture<br>Retrait des portes et cadres de porte<br><br>Retrait des deux couches de revêtements superposés en tuile de vinyle composite et plinthe murale en caoutchouc existant jusqu'au substrat<br>Retrait du revêtement sans joints et plinthe murale intégrée en époxy existant jusqu'au substrat<br>Ouverture dans la dalle de béton du plancher | 02 83 12<br><br>02 81 00 |
| 718 et 719 | Retrait du fini mural peint en plâtre sur treillis métallique et les deux épaisseurs d'isolants rigides | 02 83 12 |
| Tous les locaux situés dans la zone de chantier | Retrait de tous les revêtements de plancher jusqu'à la dalle de béton | 02 81 00 |
| **Tout le bâtiment** | | |
| Tout le bâtiment | Tout percement (ancrage, fixation, trou, etc.)<br>Enlèvement et installation de mobilier ou autre équipement électromécanique et sanitaire<br>Travaux électriques, plomberie et mécanique<br>(incluant le système de gicleur) | C.T.7 |
| | Travaux de forage pour installation de système de gicleur | C.T.1 à<br>C.T.5, C.T.7, C.T.8 |
| | Mélange de mortier et autre agrégat<br>Coupe de matériaux de construction avec outils électriques | C.T.1, 2 et 3 |
| | Contrôle des poussières pour les travaux de construction | C.T.1, 2 et 3 |
| Tout le bâtiment | Travaux en présence de silice cristalline | 02 81 00 |

## – Retrait de l'article 1.1.4.1.1 et du sous-article 1.1.4.1.1.1 dans la section de devis 02 81 00:

- Locaux : 509, 510, 511, 511a, 511B, 511C, 5-TDUCT6, 512A, 515, 5-HALL2
  - L'Entrepreneur doit procéder au retrait des panneaux acoustiques suspendus. De la poussière et des débris se situent au-dessus des panneaux acoustiques suspendus.

## – Ajout de l'article 1.1.5.1.3.1 dans la section de devis 02 82 00 02:

- Locaux : 509, 510, 511, 511a, 511B, 511C, 5-TDUCT6, 512A, 515, 5-HALL2

- L'Entrepreneur doit procéder au retrait minutieux des panneaux acoustiques suspendus, les nettoyer à l'aide d'un aspirateur certifié HEPA et les conserver pour réinstallation.

## – Ajout de l'article 1.1.5.2.2.2 dans la section de devis 02 82 00 02:

- Locaux: 6-HALL3, 6-HALL2, 617, 617A, 617B, 617C
  - L'Entrepreneur doit procéder au retrait minutieux des panneaux acoustiques suspendus, les nettoyer à l'aide d'un aspirateur certifié HEPA et les conserver pour réinstallation.

## – Ajout de l'article 1.1.5.3.1.2 dans la section de devis 02 82 00 02:

- Locaux : 7-HALL1, 7-HALL3, 7-HALL1, 713, 715
  - L'Entrepreneur doit procéder au retrait minutieux des panneaux acoustiques suspendus, les nettoyer à l'aide d'un aspirateur certifié HEPA et les conserver pour réinstallation.